COLL. 8°
468
1945-1à12

DÉPOT
ANNEXE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

000591139

PARTI REPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Siège : 1, Place de Valois, PARIS (1er arrondissement)

Coll. 8°
468
1945.3

36ème CONGRÈS

20, 21, 22 et 23 Août 1945

RAPPORTS

sur

LA POLITIQUE SOCIALE

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

présentés par

M. Hubert COUQUET

Vice-Président du Bureau du Comité Exécutif

et

Mme Marianne VERGER

Membre de l'Assemblée Consultative Provisoire

Coll. 8° 468 (1945-3)

172381

La Politique Sociale

Rapport de M. Hubert COUQUET

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE

I

VUES GÉNÉRALES

Le Bureau du Comité Exécutif m'a fait l'honneur de me désigner pour présenter au Congrès le rapport sur la politique sociale.

J'ose à peine souligner la gravité de l'heure et l'importance, pour notre Parti, de ce Congrès et des décisions qu'il va prendre. Après les enthousiasmes de la Libération, due à l'héroïsme des Français et au concours décisif de nos alliés, après cette période où l'union des cœurs nous a valu les joies les plus pures, nous voici dans la période difficile qui nous impose un retour sur nous-mêmes et où, les yeux ouverts sur l'avenir, l'espérance intacte, nous sommes cependant obligés de faire le bilan de ce que nous ont coûté tant de souffrances, tant de courage, tant de patriotisme obstiné, par la faute de la clique immonde qui dirigeait l'Allemagne et prétendait au gouvernement de l'Europe.

Conscients de la tâche immense qui doit être entreprise pour la renaissance du Pays, vous allez déterminer les grandes lignes de la doctrine qui doit permettre demain à la France de revendiquer une place prépondérante parmi les nations renaissantes, d'assurer à l'ensemble des Français un avenir meilleur, dans le respect de la qualité humaine et l'indépendance de la pensée. Nous voulons, dans l'unité nationale, voir vivre notre Pays au mieux des intérêts de tous, en subordonnant d'ailleurs toute considération à celle de sa prospérité et de sa mission civilisatrice.

Disons-le hardiment, le Parti républicain radical et radical-socialiste est aussi catégoriquement — et plus solidement — à gauche que ceux où l'on préconise des réformes hâtives, mais d'efficacité incertaine. N'est-ce pas un des membres les plus éminents de notre formation politique qui s'écriait un jour : « Si

je connaissais un parti plus à gauche que le parti radical, je m'y inscrirais sans délai ». Mais l'esprit humain est ainsi fait que la séduction du merveilleux escompté lui fait souvent mépriser les réalités concrètes, cependant que la simple logique nous met en garde contre le danger d'entreprendre la construction simultanée du toit et des fondations.

Les tentatives de réformateurs impatients de transformer d'un seul coup la société existante et ses mœurs, selon des conceptions *a priori*, ont engendré catastrophes et régressions. On n'enregistre guère d'exception que dans le cas du renversement des régimes oppresseurs par la force insurrectionnelle, ce qui n'est certes pas nécessaire dans notre France meurtrie.

D'ailleurs — et l'Histoire ne l'a-t-elle pas surabondamment prouvé, surtout l'histoire malheureuse de ces derniers temps ? — une révolution qui ne réprime pas elle-même ses excès entraîne inévitablement la réaction. D'où la dictature succédant à la licence, la pauvreté au gaspillage, la lourde bureaucratie à l'improvisation déréglée, le silence forcé aux bavardages sans frein.

Ce n'est pas sans raison que le peuple de France a généralement confié ses destinées politiques aux radicaux. A toutes les consultations électorales, ils ont obtenu les suffrages des travailleurs manuels qui se sont mêlés à ceux des intellectuels et des électeurs des classes dites moyennes. Car ils savaient bien tous que c'est le parti des gens qui s'élèvent par le travail, ne renient certes pas les origines modestes de la plupart d'entre eux, mais s'en font un honneur de bon aloi. Non, aucun autre parti n'a plus d'autorité pour faire entendre sa voix dans ce pays et soumettre, avec confiance, son programme au jugement du peuple français.

Rappelons à qui l'aurait oublié que le Parti Radical-socialiste a joué un rôle éminent dans toutes les améliorations sociales et humanitaires, qu'il a œuvré avec tous les autres partis de progrès, qu'il s'est battu aux côtés de toutes les formations de gauche, pour l'émancipation des classes laborieuses, pour l'ascension des travailleurs dans l'échelle des valeurs, que tous les organismes syndicaux ont trouvé, tant auprès de ses militants que de ses guides, l'appui maximum possible et qu'il s'est constamment dressé contre les ennemis du Droit et de la République.

La présence à notre dernier Congrès de M. Saillant, Président du C.N.R. et leader syndicaliste, n'a fait que souligner la volonté de notre grand Parti de rester à l'avant-garde de l'action sociale. Les conseils de sagesse qu'il donne — et qui sont toujours désintéressés — n'ont pour objet que d'étayer définitivement les réformes poursuivies et réalisées en commun avec tous les partis démocrates et républicains.

La Libération a créé un mouvement très vif en faveur des réformes qui semblent dictées par la justice sociale. A ces réformes, notre Parti ne peut que travailler de concert avec toutes les bonnes volontés, sous la réserve qu'elles soient des réformes et non des

aventures. Ce n'est pas être de gauche que d'avoir une doctrine de naufrage. Notre pays affaibli, vidé de ses richesses et de ses forces matérielles, ne pourrait subir sans risque mortel, des opérations chirurgicales trop poussées.

Aux époques de crise, les éléments les plus agissants, souvent les plus sincères, les plus généreux, mais aussi les plus ignorants des contingences économiques, réclament des bouleversements modificateurs de la société sur ses bases mêmes. Sans ces éléments enthousiastes, la société piétinerait. S'il n'y avait qu'eux, elle sombrerait. Il faut donc qu'une certaine expérience politique prévaille, sous le couvert des hommes et des partis qui ont horreur de la stagnation sans accepter les destructions stériles.

Notre rôle est là.

Ce qui nous apparaît d'ailleurs le plus immédiatement désirable, au moment où la misère s'abat comme un manteau de plomb sur un peuple soumis pendant quatre ans aux extorsions de l'ennemi, aux privations qui en ont résulté, à toutes les souffrances physiques et morales, aux déficiences de la sous-alimentation, aux accidents de santé provoqués par l'hiver sans feu, aux inquiétudes du lendemain et aux amertumes d'une pesante tyrannie, c'est coûte que coûte de sauver la race, cette race française pétrie d'espoirs invincibles, d'enthousiasmes renaissants, de force morale issue d'une générosité innée.

A l'heure actuelle, le problème à résoudre, c'est de nourrir et de vêtir le peuple de France et de le mettre en mesure d'œuvrer, par un travail de qualité, pour le bien-être de tous.

Vous savez par ailleurs combien pèse, dans l'esprit des chefs de famille, le souci légitime qu'ils ont d'un mieux-être de leurs proches. Combien d'entre eux sont atteints, dans leur dignité humaine et leur amour familial, par la situation où ils se trouvent de ne pouvoir préserver convenablement leurs enfants des rigueurs des saisons.

Le peuple de France a faim, nous ne devons pas appréhender de le dire, de le faire comprendre au monde qui nous observe et à nos amis comme à nos alliés. Regardez autour de vous ces hommes au travail et admirez, comme nous, leur refus de désespérer. Mais il faut les aider, non pas demain mais tout de suite. Le problème du ravitaillement n'est pas insoluble. Qu'on médite sur la manière dont l'a abordé le Président Herriot dans la grande ville qui lui a confié le soin de son administration.

***

Notre Parti s'est associé à toutes les grandes réformes passées, qui maintenant apparaissent normales et qui, cependant, sont issues de luttes sévères contre la réaction et le profitarisme. Les lois d'assistance, les assurances sociales, les lois sur les accidents du travail, sur la durée du travail, sur les contrats collectifs et tant d'autres ont été salutaires. Nous acceptons sans réticences,

nous approuvons sans réserves, les essais qui se font d'une association de plus en plus étroite entre travailleurs et dirigeants dans l'industrie, le commerce et l'agriculture, Nous applaudissons à la création des comités d'entreprise, à la participation des ouvriers dans la conduite du travail, à la progression de la classe ouvrière que nous avons toujours désirée. C'est notre doctrine même, que l'avancement moral et matériel de l'individu par tous les moyens, et c'est pourquoi dans le passé nous avions maintes fois attiré l'attention du grand patronat sur les dangers de sa politique à l'égard de l'ouvrier et condamné cette politique. Les grandes sociétés, les trusts que dirigent des hommes sans contact avec les travailleurs, à travers d'autres hommes qui ne sont que des pièces d'une monstrueuse machine, devaient nous conduire aux réactions fatales de ceux qui en sentaient les effets inhumains. Ne voit-on pas ce qu'avait d'abusif ce commandement indéfini qui les obligeait à un travail sans choix dont ils n'apercevaient ni la grandeur, ni les résultats ?

Nous n'avons jamais oublié que notre programme comportait des réformes successives menant à la suppression du salariat. Ce n'est pas aujourd'hui que nous allons renier ces principes de notre doctrine. Mais en souhaitant que les circonstances nous permettent d'aider à sa réalisation, reconnaissons qu'il est encore nécessaire de faire un effort considérable pour éduquer l'ensemble de la classe laborieuse, afin qu'elle soit à même d'apprécier d'une façon saine et éclairée à la fois ses droits et ses devoirs.

C'est ainsi que nous constatons une lacune contre laquelle je me suis déjà élevé bien souvent. Notre Parti a fait des efforts nombreux pour obtenir l'enseignement obligatoire pour tous et l'accession de tous les enfants du peuple aux universités et aux plus hautes écoles. Par contre, nous n'avons pas suffisamment fait pour que ces fils du peuple aient accès, dans des conditions satisfaisantes de liberté, de gratuité et de travail intelligent, à nos grandes écoles techniques et professionnelles, à ces écoles qui forment les cadres de toute l'industrie de transformation des matières premières, comme à celles qui forment l'élite de notre commerce et de notre agriculture. Créées par la Nation, elles devraient être avant tout les écoles de tout le peuple, alors qu'elles ne sont en fait que les écoles d'une classe possédante. Quel que soit le degré de son intelligence, ses aptitudes, son besoin du savoir, l'enfant du pauvre ne peut pratiquement prétendre y accéder, puisqu'il est le plus souvent impossible à sa famille d'assurer les frais de son éducation.

Une des réformes les plus décisives que nous puissions réaliser, c'est le droit au savoir technique pour tous, seul moyen de renouveler, dans la compétence et par le mérite, les cadres techniques et professionnels, de faire de ces cadres les véritables fils de notre démocratie. C'est, sur le plan pratique, rendre à notre démocratie des droits légitimes. Le peuple suivra ceux qu'il croira sincèrement résolus à une politique d'action effectivement utile.

La prospérité industrielle de notre Pays est en cause, et c'est là un moyen de nous remettre au niveau des progrès réalisés dans tous les autres pays du monde. Car vous ne pouvez douter un instant de la valeur du génie français, surtout quand le génie français émane du peuple.

Au même titre, nous demandons que soient développés les cours d'apprentissage professionnels pour les jeunes ouvriers, car il est indispensable de compenser l'interruption, pendant ces cinq dernières années, de leur éducation. Il faut réorganiser cette technique du perfectionnement, la faire diriger avec compétence par des professionnels et la doter d'un outillage moderne. Ces centres de perfectionnement auraient pour objet principal de compléter les connaissances des adultes, d'aider à la formation des cadres et d'obtenir, en valeur professionnelle, des compétences nouvelles.

Les postulants à ces cours de perfectionnement seraient désignés par l'entreprise, après avis du Comité d'entreprise. Pendant sa présence au cours de perfectionnement, l'intéressé recevrait un salaire égal à celui qu'il touchait à l'entreprise. Ainsi ne se poserait pas pour les intéressés le souci de pourvoir aux besoins de la famille et à leurs propres besoins pendant l'interruption de leur travail. Nous attendrions de cette mesure, si elle était prise rapidement et complètement mise en œuvre comme elle peut l'être, des répercussions importantes dans la vie des entreprises, l'obtention de cadres compétents, d'ouvriers qualifiés et par suite des progrès substantiels dans la qualité du travail.

Répétons d'ailleurs que si, sur le plan technique, ces améliorations importantes sont nécessaires, le problème, vital pour la République, de l'éducation générale ne doit pas être négligé.

Le Parti Radical, sur ce terrain, a indiqué la route et l'a suivie sans défaillance. L'instruction est un bien auquel chacun a vocation. Indépendamment de sa situation dans la société, le fils du tâcheron y a droit comme le fils du banquier. Par l'instruction obligatoire, par l'école laïque, la République a fait progresser en soixante-dix ans le peuple de France plus que tous les régimes antérieurs en plusieurs siècles. Il y a pour nous un devoir d'humanité à persévérer, à accélérer dans cette voie. Les tentatives régressives de l'époque vichyssoise sont enrayées. Les récentes décisions du Gouvernement provisoire constituent un nouveau progrès. Mais il faut que pas un enfant de France ne soit exclu du droit à jouer sa carte dans la vie selon ses aptitudes. Et pour cela, l'instruction, dans les établissements de l'Etat, doit être non seulemnt gratuite, mais doit s'accompagner de toute l'aide matérielle nécessaire pour que l'enfant du plus pauvre parte dans la vie, à cet égard, à égalité avec celui du plus riche. Notre Parti y veillera.

⁂

Une réforme vient d'être tentée qui, sur le plan social, peut avoir des répercussions bonnes ou mauvaises selon la façon dont

elle sera appliquée. Le projet d'organisation de la sécurité sociale, s'il aboutit à remettre un peu d'ordre dans l'incohérence navrante de notre organisation de prévoyance et d'assurances des travailleurs, sera utile. S'il aboutit à centraliser les abus, les paresses, le sans-gêne et la paperasse, il sera néfaste.

Nous sommes partisans de faire administrer toutes les œuvres sociales par un organisme départemental, à la tête duquel on doit placer, avant tout, un homme compétent non pas seulement par son bagage intellectuel, mais par la puissance de son travail, ses qualités d'administrateur et d'organisateur. Il doit être assisté d'un conseil de gestion, dans lequel une large part sera faite aux représentants des cotisants, alliés aux représentants des administrations départementales et aux représentants du patronat. Il appartiendra à notre Parti de demander, le moment venu, au Gouvernement de faire en sorte que ce système réalise un progrès réel. S'il n'était que prétexte à de nouvelles compétitions pour de nouveaux postes, nous aurions à enregistrer une faillite supplémentaire, au moment même où la somme des déficiences administratives partielles forme déjà un total impressionnant.

***

II

RAPPORTS DU CAPITAL ET DU TRAVAIL

Les hommes qui participent par le travail à la transformation de la matière ou à l'exploitation du sol savent, face aux durs problèmes de la réalité, que celle-ci s'exprime par des lois strictes, génératrices d'usages dictés par l'expérience.

C'est à l'observation en général de ces lois et de ces usages que nous devons la sérénité et la sagesse proverbiales des paysans de France, la pondération dans le dynamisme des ouvriers français, la compréhension sociale des vrais patrons, j'entends de ceux qui paient de leur personne et ne se contentent pas de recueillir le bénéfice de l'effort salarié.

Les plus habiles manieurs de paradoxes, les casuistes les plus retors, les économistes les plus distingués, les rhéteurs les plus subtils ne peuvent changer la réalité des choses. C'est un fait que toute production est fonction de deux éléments : le travail et le capital.

Mais à qui doivent appartenir les moyens de transformation des richesses naturelles ? A qui doivent revenir les produits de cette transformation, source de profits exceptionnels ou de revenus réguliers ?

Ici se pose le problème des relations du capital et du travail. Notre doctrine de liberté, inspirée par l'équité comme par le souci des grands intérêts de l'Etat et de la démocratie, nous tient éloignés des solutions collectivistes.

Il n'est pas dans mes intentions de faire ici une critique des doctrines socialistes et communistes. La bonne foi est toujours respectable, même passionnée, et nous devons reconnaître que les tenants du collectivisme allient souvent à une ardeur d'apôtre le désintéressement courageux du croyant.

Le collectivisme repose sur trois principes :

Socialisation des capitaux, les biens de consommation restant susceptibles d'appropriation ;

Organisation sociale de la production, tous les individus étant employés par la collectivité, seul « patron » ;

Répartition selon l'équivalence en travail et non selon l'équivalence actuelle en utilité.

Dans ce système, le problème social est résolu : tout le monde est fonctionnaire. La production n'est plus guidée par le mouvement des prix. Une organisation bureaucratique puissante et autoritaire s'impose. Il est douteux que nos populations, habituées à la liberté individuelle, goûtent, à l'usage, les charges de cette lourde discipline, et les adhérents à la nouvelle obédience en seraient sans doute rapidement lassés.

Notre position sociale, sur ce point, a été définie par l'homme le plus représentatif, à son époque, de l'esprit démocratique et républicain. Waldeck Rousseau disait : « Il faut que le capital travaille et que le travail possède ».

Et notre Parti affirmait avec lui son respect de la propriété, fruit de l'épargne et du travail. Devrions-nous renverser ces principes et notre doctrine ?

Mais il nous faudrait alors oublier que celle-ci ne nous a jamais inspiré que des actes et des attitudes nettement orientés vers le progrès social et humain.

***

Ceci posé et les droits de la propriété privée étant considérés comme intangibles, qui nierait que les formidables agglomérations de capitaux, caractéristiques de notre civilisation occidentale, présentent, pour l'Etat et pour les citoyens, un péril que peut seule rendre vain une surveillance attentive et sévère ? Il est anormal que par le jeu de la liberté d'association des capitaux se créent des Etats dans l'Etat, tellement forts que leurs dirigeants se trouvent, tant que prospèrent ces groupements, plus puissants que les gouvernements. Nul ne peut, hélas ! ignorer la malfaisance de ces trusts qui régissent la production, les marchés, disposant des matières premières, terrorisant des fonctionnaires ou des hommes publics, exerçant une influence encore plus redoutable que jadis les congrégations. Vichy a créé des associations d'intérêts et d'influence qui, sous couleur d'organiser les professions, ont rétabli les corporations hermétiques de l'ancien régime. Et avec plus de malfaisance, car les féodaux n'entraient pas jadis dans les corporations.

Le bien le plus cher aux Français, c'est la liberté, et c'est pourquoi notre Parti s'oppose à toutes les tentatives de caporalisme. Mais que devient cette liberté, si l'ouvrier, l'employé, l'intellectuel ne peuvent vivre que selon les conditions fixées par les trusts ? L'Etat-caserne, nous n'en voulons pas dans le domaine social. Mais nous n'en voulons pas non plus dans l'Etat vassalisé par les trusts.

Démocratie ? Oui. Ploutocratie ? Non.

La liberté n'est qu'un mot, si l'oppression économique et financière pèse sur des citoyens théoriquement affranchis, sur un peuple dérisoirement qualifié de souverain. Notre Parti, où les diverses classes moyennes et la classe ouvrière sont si largement représentées, ne saurait pactiser avec la tyrannie de l'argent pas plus d'ailleurs qu'avec toute autre, personnelle ou collective, avouée ou anonyme.

Ce n'est pas contre le principe de la possession individuelle d'un capital que nous devons prendre position, mais contre le mauvais emploi ou les abus de ce capital. Sur la nécessité d'un contrôle de l'usage, notre accord est complet avec les vrais démocrates qui furent nos alliés aux heures de péril pour la sauvegarde de la République et pour la défense de la Patrie. Sur la légitimité de la propriété privée, sur son aménagement de base, se sont, au contraire, affirmées des divergences de conception. Précisons simplement que notre doctrine tend à l'épanouissement, dans la liberté individuelle, de toute la valeur humaine, à l'élévation de l'homme par le travail et, par voie de conséquence, à la possession du capital, récompense de ses efforts et de son mérite.

Nous ne contestons pas que le régime actuel de la propriété comporte des injustices, mais ces injustices peuvent être atténuées ou même supprimées par une législation appropriée. Qui possède une fraction de la masse totale des biens inclus dans le pays exerce par là même une influence sociale. Cette influence sociale doit être humaine avant toute chose, elle doit aussi cadrer avec l'intérêt général et non le heurter. La propriété est créatrice de devoirs. Ce n'est pas le Parti Radical, parti de progrès s'il en fut, qui parlera des droits régaliens du riche. Toutefois, cette propriété, dès lors qu'elle a des obligations et les remplit, a un droit acquis à la protection de la Nation. Car nous avons, inné en nous, le sentiment que le citoyen, s'il doit remplir et jusqu'au bout ses devoirs vis-à-vis de son pays et de ses compatriotes, doit aussi, à de certaines heures, se sentir maître chez lui et en sécurité.

***

Mais ce capital, créateur de richesse, comment entendez-vous associer la classe laborieuse à sa gestion ? La question est posée dans d'autres Etats démocratiques de l'Europe et nous pouvons maintenant dire du monde entier.

Essayons, sur le plan français, de trouver des solutions efficaces.

Les Comités d'entreprise, dont nous parlions tout à l'heure et dont nous encourageons le développement, vont permettre déjà d'intéresser plus intimement le personnel à la bonne marche de l'entreprise ; cette première étape, qui favorise son éducation, doit permettre l'application d'une formule de participation directe aux résultats de l'activité sociale. Etape par étape, nous arriverons à combler ainsi le fossé qui semblait opposer des intérêts pourtant solidaires, fonctions de la prospérité et de la concorde nationale.

Toutefois, une question mérite un examen spécial : celle de l'autorité au sein des entreprises.

C'est une institution de grande portée sociale, que le Comité d'entreprise. Selon la manière dont il fonctionnera, on aboutira à des progrès sensibles ou à des à-coups.

La première condition du succès de l'expérience, c'est la bonne foi. Et comme noblesse exige, c'est au patron qu'il appartient de manifester cette bonne foi de façon si délibérément et si fermement résolue qu'elle rende normale la réciproque. Une maison où le Comité d'entreprise exercera sa mission dans un esprit de collaboration confiante avec le chef aura bien des chances de réussite. Et tout d'abord les conflits du travail se trouveront éliminés avec autrement d'efficacité que dans le régime de paternalisme autoritaire décrété par Vichy, sous la dénomination impropre de Charte du Travail. Dictat du Travail eût mieux convenu.

Par ailleurs, bien des erreurs, des imperfections de détail, qui échappent à une direction inaccessible et cependant s'additionnent parfois dangereusement, pourront désormais faire l'objet d'améliorations ou de redressements.

Mais la réforme risquerait de manquer son but, qui est l'intérêt de l'entreprise, gagne-pain commun des ouvriers comme de la maîtrise ou du patron, si l'on devait méconnaître une nécessité de bon sens : l'initiative du chef ne doit pas être constamment entravée par des oppositions, même bien intentionnées, intérieures à l'entreprise. Il ne s'agit pas ici d'administrations alimentées par les budgets publics, théoriquement inépuisables, mais d'établissements qui participent à la concurrence générale et qui peuvent naufrager. Au milieu des écueils, le pilote est seul responsable du navire et dans les circonstances graves il prend lui-même les décisions de salut. Nous souhaitons qu'un texte détaillé et clair codifie les droits et les devoirs de chacun en la matière, afin d'éviter les abus d'une part comme de l'autre.

Quelle est notre position vis-à-vis du syndicalisme ouvrier ?

Nous le voulons puissant, discipliné, libre.

Puissant, parce qu'il n'est pas toujours possible à notre époque de bâtir une organisation sociale en faisant confiance à l'esprit de justice du plus fort, dès lors que les intérêts matériels sont

en cause. Le syndicalisme ouvrier doit être en mesure d'associer la puissance effective de la masse à la puissance effective d'un patronat rénové, ce qui ne veut pas dire qu'il faille tendre à un accroissement indéfini de la puissance du syndicalisme ouvrier, et notamment de ses propres ressources en capitaux. Notre lutte sévère de jadis contre l'envahissement des congrégations indique suffisamment notre doctrine qui se résume en peu de mots : pas d'Etat dans l'Etat. Ceci vaut, bien entendu — et au même titre — pour le syndicalisme patronal.

Discipliné : c'est-à-dire se conformant aux décisions prises dans ses assemblées régulières, et aux directives de ses dirigeants réguliers, mais dans le respect des lois qui obligent chacun, syndiqué ou non. Précisons aussi que discipline ne veut pas dire asservissement. Un régime où ne pourrait pas s'exercer même le droit de grève ne serait plus qu'une caricature du syndicalisme. Notre libéralisme exclut le caporalisme.

Libre : c'est-à-dire représentatif de la masse travailleuse et mené pas ses élus, désignés hors de toute contrainte et de toute menace. Le suffrage libre n'est pas nécessaire seulement en politique pure. La politique sociale intéresse la vie publique au premier chef et les principes de la démocratie y sont valables intégralement.

Quant au patronat, disons tout de suite que nous rejetons avec force ce qu'on a fait tenir dans un mot qui suffit à sa propre critique : le paternalisme. Le patronat doit traiter d'égal à égal avec la classe ouvrière, ou mieux travailler d'un même cœur avec elle pour aujourd'hui sauver la production française, demain l'offrir en exemple au monde comme le produit d'une collaboration des citoyens du travail, unis et non affrontés, amis et non rivaux.

Notre Parti fut à l'origine du progrès ouvrier. Et c'est lui qui, appelant les salariés à la collaboration effective avec les patrons conscients de leurs devoirs sociaux, travaille aujourd'hui avec le plus de ténacité à cette fusion des classes dans le bien-être, qui doit rester le but de notre effort. Dans nos rangs, l'ouvrier a sa place normale, car c'est dans nos rangs qu'il peut servir le plus utilement la cause ouvrière.

Nous entendons proclamer dans le Pays, dans toutes nos assemblées, que nous considérons l'expression « lutte de classes » comme une formule périmée, antinationale, représentant un état social des temps révolus et qui doit disparaître.

***

Quelques influences représentatives des trusts embusqués dans les avenues du pouvoir, concrétisées en des mandataires qui, s'ils ont le sens de l'argent, ignorent tout de la mentalité du travailleur français, auraient, nous dit-on, formé le projet d'obliger nos ouvriers à un labeur forcé, dans un lieu fixe, en déracinant des populations entières. Cette opération se parerait, dans les milieux

intéressés, de l'étiquette trompeuse de « concentration industrielle ».

Nous avons le devoir de dénoncer une tentative téméraire qui, dans le domaine social, aurait les plus graves répercussions. Sous le prétexte de réaliser des économies de matières, de favoriser l'industrie par l'abaissement du prix de revient, d'aider la production française à compenser la qualité et les prix de la concurrence internationale, on nous prépare une expérience qui, dans l'état présent de nervosité sociale, serait à l'origine de troubles certains.

D'une part, des entreprises, des commerces, des exploitations seraient fermées après avis de ces fameux Comités d'organisation qui, depuis la libération, se sont transformés en offices professionnels. D'autre part, on forcerait la main-d'œuvre dépendant de ces entreprises à s'expatrier pour rejoindre le lieu de concentration désigné. Ceux qui tomberaient sous le coup de cette mesure devraient quitter leur foyer, la région choisie pour y vivre, leurs habitudes, le maigre confort que procure encore l'organisation familiale. N'y a-t-il pas eu déjà assez de misère et de désespérance dans ces foyers, dont notre devoir est de sauvegarder l'existence en protégeant leur unité ?

Je laisse le soin à mes amis et collègues, Anxionnaz, rapporteur de la politique générale, et Laffargue, rapporteur de la politique économique, de vous démontrer, s'il en est besoin, la malfaisance de ces mesures. Si elles étaient appliquées, alors triompherait la volonté des trusts, mise déjà en œuvre par leurs agents sous l'occupation allemande et poursuivie sans répit depuis cinq ans.

Mais ai-je besoin d'insister auprès de vous pour que nous élevions une protestation vigoureuse contre un pareil projet ?

Les entreprises qui faisaient le fond — si stable dans sa multiplicité — du patrimoine industriel et commercial de la Nation sont menacées de disparition. Sous couleur de concentration, on recherche l'étouffement. Quand il n'y aura plus en France d'artisanat ni de moyenne industrie, de petit ni de moyen commerce, les éléments essentiels de notre stabilité sociale auront disparu. On pourrait le regretter durement, et trop tard.

***

Nous n'hésitons pas, d'ailleurs, à dire que les organismes d'Etat chargés des questions du travail, et l'Etat lui-même, interviennent trop souvent à contre-temps.

L'institution des conventions collectives avait donné satisfaction au monde ouvrier et aux patrons de bonne foi. Il est inopportun d'en gêner le libre fonctionnement, notamment en matière de salaires. On nous parle du franc, mais il y a aussi les Français. Si l'on veut un rendement, il ne faut pas qu'une bureaucratie jalouse, sous prétexte de périls monétaires supposés ou d'évolu-

tions inévitables, commence par les affamer. Et sans rendement du travail, pas d'amélioration possible de la monnaie.

Les événements du passé ont peut-être nécessité une réglementation dite des salaires, commandée par la réglementation des prix. Ces règles fixées par l'envahisseur comme découlant de la loi économique qu'il nous avait imposée, devraient, à notre avis, être répudiées aussi rapidement que les circonstances le permettront. Il est nécessaire d'équilibrer les rapport des intéressés avec le patronat et de laisser subsister seuls des accords réalisés entre les parties et qui font l'objet des conventions collectives, chartes de ces rapports.

Les répercussions de la cherté de la vie ont amené le rajustement des salaires depuis ces derniers mois. Quel que soit l'effort accompli et quoiqu'il incombe à l'économie industrielle et commerciale du pays, ces rajustements se sont avérés insuffisants. Le coût de la vie montant parallèlement aux taux des salaires, le cycle infernal de la course des salaires et des prix était ainsi ouvert.

Nous savons à quels désastres il a mené les peuples qui, avant nous, s'étaient laissés aller à des solutions de facilité. Aujourd'hui, nous constatons que, tout en mettant l'économie française au bord de l'abîme, les salaires pratiqués actuellement seront insuffisants si la hausse du coût de la vie n'est pas jugulée à bref délai.

Disons même que, d'ores et déjà, les taux actuels des salaires ne pourraient être stabilisés que si, par un miracle dont nous ne demandons qu'à nous émerveiller, une baisse importante des prix était réalisée. Car l'ouvrier doit faire face, dès à présent, avec des ressources insuffisantes, aux nécessités vitales de sa famille.

⁂

Rien de sérieux ni de durable ne sera fait pour l'amélioration du sort des travailleurs, si la question de l'habitat n'est pas traitée dans toute son ampleur, si nous n'obtenons pas rapidement l'amélioration des logements.

C'est avec infiniment de tristesse que l'on doit constater l'état d'insalubrité de presque toutes les habitations ouvrières de nos centres industriels. A l'exception de quelques grands services publics comme la S.N.C.F., rien de sérieux n'a été fait jusqu'ici. Aucun plan d'ensemble n'a été réalisé par les ministères compétents. Seule, la loi Loucheur, à une certaine époque, put prétendre mettre à la disposition des familles modestes des facilités pour se créer une habitation plus confortable, respectant les lois élémentaires de l'hygiène, où le travailleur ait tous les soirs, après une dure journée, la joie de retrouver les siens, sous un toit agréable, dont il avait, au surplus, la possibilité de s'assurer la possession pour ses vieux jours.

On nous assure que les malheureuses circonstances de la

guerre vont permettre aux organismes compétents de remédier à cette plaie sociale. Je préférerais, pour mon compte, m'en remettre aux initiatives privées, contrôlées au besoin par ces organismes, pour mettre en œuvre dans chaque région déterminée par les services de surveillance de l'entreprise et de la santé publique un plan de construction « d'habitations populaires » pour le logement des travailleurs. Je sais les objections nombreuses que peuvent élever ceux qui ont l'habitude administrative de se refuser à surmonter les difficultés. Je sais aussi que ce plan est réalisable au plus tôt. Je l'affirme.

Je ne veux pas vous en infliger les détails. Je le tiens à la disposition de nos collègues qu'il pourrait intéresser. La rentabilité et l'amortissement rapide des sommes avancées par l'Etat seraient assurés par les entreprises qui auraient le premier bénéfice de cette mesure, puisqu'elle aurait pour objet de loger leur personnel au moyen d'annuités dont le service serait moins lourd à leur trésorerie que l'avance des capitaux nécessaires à la réalisation du projet. Les risques de l'Etat seraient nuls en raison des garanties qu'il pourrait prendre. Les avantages seraient d'ailleurs tels pour la collectivité qu'ils compenseraient largement ces risques si même ils existaient. Tout en influant sur le moral de la famille, en donnant au travailleur le sentiment de sécurité indispensable, l'exécution de ce plan aurait aussi sa répercussion sur l'état physique, comme sur la situation sociale des intéressés. Tout cela ayant comme conséquence une dimiution des tributs payés aux déficiences physiques, donc favorisant toutes œuvres sociales créées pour parer à ces déficiences ou pour les soulager.

Mais les gains moraux ainsi acquis, qui ne peuvent être chiffrés, dépassent, selon moi, tous les autres.

***

III

LES TRAVAILLEURS ET L'ENTR'AIDE SOCIALE

Un problème délicat, angoissant, se pose quant à la main-d'œuvre. Tout gouvernement a le devoir essentiel de combattre le chômage. Il a aussi celui de favoriser la production.

Paradoxale ironie, ces deux questions ne sont pas en ce moment absolument liées. Cela tient à ce qu'il est une série de travaux auxquels se dérobe de plus en plus la main-d'œuvre française. Nos effectifs de mineurs, par exemple, diminuent de façon inquiétante. Dans les entreprises, certains ateliers sont progressivement désertés. Si l'on trouve aisément des électriciens, des chimistes, des employés, on recherche en vain, parmi nos compatriotes, des ouvriers pour les travaux de force. En agriculture, même situation. Et cependant l'attrait d'une nourriture plus substantielle aurait pu inciter les travailleurs des villes à émigrer à la campagne.

Constatons le fait, il ne servirait à rien de le regretter. Mieux vaut songer à en éviter les conséquences. Elles pourraient s'avérer pénibles. Et nous ne voyons guère comme remède à cette situation, puisque les encouragements officiels et verbeux sont restés vains, que l'emploi d'une main-d'œuvre étrangère qui a tendance actuellement à se refuser, mais que nous pouvons attirer par des avantages substantiels. Une politique d'assimilation intelligente et suivie avec persévérance pourra la récupérer plus tard au bénéfice de notre repeuplement. Nous voyons chez nous trop d'étrangers qui commercent, qui spéculent, qui vivent de marché noir, qui occupent les emplois ou les métiers faciles. Nous avons, au contraire, besoin de solides manœuvres, de tâcherons vigoureux, de travailleurs rompus aux besognes de force. Les Français ont de l'intelligence à revendre et du courage aussi, mais leurs forces physiques se sont terriblement usées depuis trente ans au service de la civilisation et de la liberté, et il leur faut accepter l'aide de gens moins affinés, mais plus robustes, qui, plongés dans notre atmosphère sociale évoluée, s'amalgameront à nous. Les naturalisations ont été faites en dépit de toute logique. Il semble qu'on se soit acharné à recueillir les déchets des autres nations au lieu de rechercher leurs éléments sains. Certains ont fait la preuve, ces derniers temps, dans les groupements de résistance, de leur attachement à notre pays, de leur amour de la France. Or, dans ce prolétariat qui peine et qui trouvera généralement chez nous des conditions d'existence plus douces que dans son pays d'origine, nous pouvons recruter, pour la France, les ressources de vigueur physique faute desquelles notre Pays finira par devenir un immense asile de vieillards, où les étrangers feront la loi. Mieux vaut assimiler l'étranger qu'être envahi par lui.

Mais comme il faut parer au plus pressé, nous serions inexcusables de ne point, à notre tour, faire travailler, de gré ou de force, et à notre profit, ceux qui ont amené chez nous la détresse présente par leurs dévastations et leurs pillages, ceux qui ont déporté nos ouvriers et emmené les contingents étrangers qui, dans nos mines, nos usines, nos champs, suppléaient pour une grande part à la diminution de la main-d'œuvre française. Nous avons des prisonniers allemands. En se livrant aux abominables sévices que l'on sait, l'Allemagne s'est mise hors la loi de l'humanité. Ce ne sera que justice, si ses fils réparent partiellement, au prix d'un travail sévère et obligatoire de très longue durée, les maux qu'ils ont causés et nous aident ainsi à faire la soudure entre notre économie désaxée et celle qui, stabilisée, permettra au Pays une vie normale.

Mais il ne faut pas sous-estimer les ressources de la France en faculté de redressement. L'Histoire est là qui les atteste. Et tout de même, c'est par notre main-d'œuvre nationale que nous devons vivre. L'aide étrangère ne peut être qu'un appoint. Et c'est précisément parce que les masses travailleuses ont souffert chez nous qu'il apparaît indispensable de les protéger,

de les soutenir, sur le plan matériel comme sur le plan moral, par une politique sociale audacieuse et réalisatrice.

Peut-être ces questions capitales auraient-elles pu trouver, au regard des discussions purement politiques, plus de place dans les débats de notre Assemblée Consultative. La solution des problèmes politiques les plus importants serait hélas ! vaine, si la société s'enlisait dans la misère et se perdait dans le désordre. Il faut, avant tout, nous ingénier à perfectionner sans cesse — et vite — notre législation ouvrière et surtout la faire appliquer. Quand on voit un inspecteur du travail, au traitement dérisoire, chargé à lui seul de pourchasser les abus dans tout un département, il n'est pas possible de croire que ces abus sont vraiment combattus.

Les comités d'entreprise vont, dans ce domaine, pouvoir faire œuvre utile. Il est navrant de constater que leur action soulignera une carence de l'Etat. Bien qu'opposé en principe à cet accroissement indéfini du nombre des fonctionnaires, qui finirait par faire de la France une bureaucratie, alors que nous la voulons démocratie, j'estime que le nombre des inspecteurs du travail devrait être largement augmenté. En revanche, on pourrait faire des coupes sombres dans les organismes parasitaires qui pullulèrent et se multiplièrent sous Vichy et depuis Vichy.

En matière de sécurité du travail, la lutte contre l'accident peut être menée avec fruit. Il s'est créé en ce domaine une véritable science. Les fonctionnaires de l'Inspection, dégagés d'obligations bureaucratiques d'utilité fort contestable, auraient en la matière un rôle important à jouer.

Nos lois sociales forment déjà une préface non négligeable aux réalisations de demain. Les lois de 1898 et de 1938 sur les accidents du travail, celles de 1919 et 1931 sur les maladies professionnelles, ont constitué des progrès énormes. Il reste à les perfectionner.

Les Assurances Sociales, confiées à des fonctionnaires, ont déçu le monde du travail. Les formalités inextricables auxquelles doivent se plier les assujettis, dès qu'il s'agit de percevoir une indemnité, et non de verser une cotisation, faussent le sens d'une institution conçue pour aider le travailleur et non pour faire vivre une bureaucratie tatillonne. On se plaint des « queues » du ravitaillement. Allez dans un service des Assurances Sociales et vous verrez que les ménagères ne perdent pas leur temps uniquement à la porte de l'épicier. Me sera-t-il permis de dire, en passant, mon étonnement de voir les Français et surtout les Françaises supporter sans révolte l'obligation de consacrer des journées entières à des démarches multiples et souvent stériles, dès qu'il s'agit de la moindre affaire où un service public soit mêlé ? Il y a là une situation qui deviendra génératrice de désordre si le Gouvernement n'y pare énergiquement. Il n'est pas prudent d'agglomérer les mécontentements multipliés. Pour passer le temps, ce temps qui pourrait être utilement employé et qu'on perd à la porte des bureaux, on parle. Et vienne une atmosphère de crise, ces

paroles légères peuvent, comme les souffles avant-coureurs d'orages, annoncer les tempêtes qui secouent les murs des ministères.

***

Nous avons déjà, au début de ce rapport, signalé le projet gouvernemental qui tend à grouper les Assurances Sociales, les assurances contre les accidents du travail et bientôt, nous annonce-t-on, les allocations familiales en une vaste organisation.

Au lieu de différents services, il n'y en aurait plus qu'un. Cette concentration peut séduire au premier abord. Mais comme il s'agit, en l'espèce, de supprimer des organismes qui ont fait leurs preuves : mutualistes, professionnels, syndicalistes pour les fondre dans un service contre lequel s'élèvent trop fréquemment les réclamations des assujettis, nous pensons que la prudence s'impose.

Retenons toutefois, avec sympathie, l'accès des intéressés eux-mêmes, par leurs représentants, dans les conseils de direction.

Ce projet, dit d'organisation de la sécurité sociale, a fait l'objet, le 31 Juillet dernier, d'un examen par l'Assemblée Consultative Provisoire, qui l'a adopté et même développé en préconisant l'intégration, immédiate et non différée, des allocations familiales dans le cadre de la loi.

A l'étranger, divers projets sont en ce moment publiés, commentés, discutés. Il est certain qu'une véritable émulation tend à s'instituer, sinon entre les Etats, du moins entre les sociologues ou les économistes dans le monde entier, pour la présentation de projets intéressant la sécurité sociale. Disons tout de suite que, contrairement à ce que prétendent les détracteurs systématiques des réalisations françaises, nous ne sommes pas en retard par rapport aux autres pays. Notre organisation fractionnée gagnera à être perfectionnée et réunie — non fondue — en un tout harmonieux. Mais les plans étrangers ne sont que des plans tant qu'ils ne sont pas en cours de réalisation. En Angleterre notamment, le plan Beveridge, dont la tendance, pas nouvelle chez nous, est de substituer l'assurance à l'assistance, n'a guère inspiré encore que des controverses. Le projet Wagner-Murray, aux Etats-Unis, met, lui, l'accent sur la prévention plutôt que sur l'assurance. Le plan Marsch, au Canada, tend spécialement à organiser l'activité humaine et la sécurité de l'individu, basées sur la prospérité nationale. Le plan belge Van Aecker recherche surtout une solution au problème du chômage. Dans les autres pays, Suisse, Amérique du Sud, Afrique Australe, etc..., on oscille entre ces différentes tendances. Les plans élaborés ont, comme le nôtre, le mérite d'exister et d'être disputés par l'opinion publique. Comme le nôtre, ils ont le défaut de n'exister qu'à l'état de projets. Toutefois, après le vote de notre Assemblée Consultative, rien n'empêcherait la promulgation immédiate d'une loi sur la sécurité sociale. A ce point de vue, nous semblons en avance sur les autres. Mais ici, nous devons faire des réserves.

Le Gouvernement, au lieu des dispositions d'envergure primitivement annoncées, a proposé une réforme de l'administration compliquée des Assurances Sociales, en lui intégrant les allocations aux vieux travailleurs et celles des accidents du travail. Il est prévu des caisses de sécurité sociale départementales et régionales à compétence territoriale et une caisse nationale.

Le principe de la caisse unique prévaut, avec celui de la participation de l'assuré à la gestion et au contrôle, les conseils d'administration des caisses primaires et régionales devant comprendre, pour les deux tiers, des représentants des assurés. Celui de la caisse nationale doit comprendre pour moitié des représentants des travailleurs. Ce sera aux organisations syndicales représentatives qu'il appartiendra de les désigner.

La question de la réduction du nombre des caisses soulève des problèmes délicats. Convient-il d'agglomérer une masse énorme de capitaux entre les mains d'un organisme unique, au moment où toute notre politique sociale tend à réprimer les abus des trusts? Offrir aux tentations d'un éventuel gouvernement de crise une somme énorme de capitaux, (on parle de 100 milliards par an), il y a là de quoi préoccuper tous les démocrates.

Par ailleurs, c'est un problème grave que de savoir si oui ou non la Mutualité doit être rayée de notre organisation nationale d'entr'aide sociale. Nous nous refusons à souscrire à cette éventualité. Nous protégerons la Mutualité et les mutualistes, il s'agit d'ailleurs d'une entité morale qui a fait ses preuves. Ses états de service sont là. La Mutualité est devenue une grande institution nationale, correspondant aux tendances d'une grande partie de la population française.

Le texte définitif ne doit pas négliger l'esprit de prévoyance des intéressés. Il est nécessaire de sauvegarder et d'encourager le sentiment qui conduit le chef de famille à rechercher la sécurité du lendemain pour les siens, et aussi celle de ses vieux jours; à assurer par l'épargne cette aisance qui s'ajoute justement à la noblesse d'une vie de travail.

En un mot, nous imaginons un plan de solidarité et d'entr'aide nationale, cadre des réalisations de tous les citoyens prévoyants. Ce plan doit organiser une protection vigilante contre les à-coups de l'existence, mais conserver assez de souplesse pour qu'y bénéficient d'une place préférentielle les véritables volontaires de l'esprit de prévoyance.

Je ne m'étendrai pas sur ce qui touche à la vie sociale de la famille. Notre collègue, Mme Marianne Verger, a été chargée de traiter — avec sa compétence, son talent et son cœur — ce sujet capital.

⁂

Les problèmes posés par le retour des victimes des nazis sont d'importance.

En saluant ici nos chers camarades déportés et prisonniers, permettez-moi de vous demander d'élever notre pensée vers ceux qui ont souffert, qui sont morts, dans les geôles allemandes ou sur les champs de bataille, pour que vive la France.

Inclinons-nous devant la douleur et le deuil des familles.

Assurons-les que le souvenir de ceux qu'elles ont perdus — déportés ou combattants — restera vivant dans nos cœurs, comme reste vivant le souvenir de ceux qui sont tombés glorieusement en 1914-1918.

Mais le retour parmi nous de ces hommes et de ces femmes, qui ont tant souffert, pose des questions essentielles : celles de leur santé, de leur place dans la vie de la Nation, et donc, pour beaucoup d'entre eux, de leur reclassement.

Les statistiques officielles nous donnent l'estimation faite par les services publics des divers contingents des nôtres encore en Allemagne au début de l'année 1945 :

Prisonniers	985.000
Travailleurs	850.000
Déportés politiques	650.000

La plupart d'entre eux sont revenus diminués.

Beaucoup dont la santé est compromise demandent des soins attentifs et ne pourront pas, avant bien longtemps, reprendre leur activité.

Tous ont besoin de la sollicitude éclairée des pouvoirs publics et de sentir, avec cette sollicitude, l'affection vigilante de la Nation tout entière.

Il ne suffit pas que nous les entourions de notre sympathie et de notre reconnaissance ; il faut, avant tout, les aider à retrouver leur place et leur dignité au milieu de nous.

C'est pourquoi ce reclassement des rapatriés revêt un caractère d'urgence pour l'économie française et l'équilibre national.

A l'exemple de l'activité de l'Office National des Mutilés et Combattants issu de la guerre 1914-1918, il faut aujourd'hui, après des destructions et des sévices plus considérables encore, organiser la propagande pour la rééducation professionnelle des diminués et des infirmes.

Le Gouvernement se doit de tout mettre en œuvre pour que les tristes conséquences de la guerre, de la captivité, de la déportation et du chômage ne continuent pas de peser sur les mêmes épaules.

Il a le devoir formel de rétablir au plus tôt chacun dans sa situation, ou dans une situation semblable.

Il est nécessaire à la dignité humaine que ceux qui se sentent atteints physiquement reprennent confiance, tournent leur regard vers l'avenir.

Par des institutions appropriées, adjointes au centre d'éducation professionnelle dont nous parlions tout à l'heure, nous obtiendrons sans heurts que ces hommes, momentanément déclassés, retrouvent goût à la vie et servent encore le pays.

C'est un devoir, mais c'est aussi une œuvre sociale d'intérêt majeur.

***

Enfin, sujet d'importance, se pose le problème des travailleurs de la fonction publique. Car dans la fonction publique, il y a des des travailleurs, n'en déplaise à la cohorte nombreuse de ses contempteurs.

Certes, s'il est un fléau social, c'est bien l'administration quand elle est inintelligente et tatillonne. Mais nous posons en principe qu'en cette matière les défauts des subordonnés reflètent l'insuffisance des chefs. Les fonctionnaires de France, modestes et honnêtes, ont toujours été critiqués chez nous, souvent admirés par l'étranger. Le brassage qui a suivi la guerre de 1914-1918 a favorisé l'introduction dans les cadres administratifs d'incompétences parfois bruyantes. Mais dans l'ensemble le personnel s'est montré digne de sa mission. Ce rapport ne peut qu'effleurer la question, mais il nous sera permis d'exprimer ce souhait : ayons des fonctionnaires travailleurs, et des chefs qui les fassent travailler utilement, ce qui permettra de rétribuer convenablement les uns et les autres. Trop souvent l'industrie, le commerce ou les administrations privées ont écrémé les cadres. Trop souvent la masse des petits fonctionnaires a attendu longuement la fixation de traitements en rapport avec le coût de la vie. Que le Gouvernement se penche sur ce problème et se demande pourquoi, par exemple, on finit par avoir dans certains hôpitaux pas assez de filles de salles ou d'infirmières et presque trop de médecins. Le régime le plus républicain, c'est celui qui se préoccupe le plus de faire vivre le peuple, dans le travail et la sécurité, comme dans l'ordre et la liberté.

***

Messieurs, un congrès n'est pas une assemblée législative ou un organisme administratif et il ne saurait être question de vous présenter un rapport de fastidieuse longueur. Je me suis efforcé de mettre en lumière la question sociale, telle qu'elle se pose en 1945, au sortir de la tornade. Il est évident que pendant les mois qui viennent la France, blessée et fatiguée, va voir se dresser le problème terrible de l'existence et que la réalisation de toutes les réformes sociales risque de se ressentir des nécessités immédiates. Mais il est bon qu'au réveil de notre liberté le Parti Radical affirme son idéal de justice et de solidarité.

Il est temps que par ailleurs sa voix se fasse entendre comme un conseil, amical mais insistant, auprès du Gouvernement, afin que celui-ci se montre ferme devant les retours offensifs des trusts et des tendances qui, en modifiant les bases

sociales sur lesquelles la République a fait la prospérité passée du pays, risquent d'empêcher la renaissance de cette prospérité. Artisanat, petit et moyen commerce, petite et moyenne industrie, agriculture familiale, doivent être protégés.

La France ne saurait gagner à aucune défiguration.

Nous souhaitons donc que le Gouvernement, conscient du danger social d'un désœuvrement généralisé, s'efforce de maintenir en activité la petite et moyenne industrie, le moyen et petit commerce, l'artisanat, l'agriculture familiale ; que soit rendu le plus tôt possible à tout Français, la liberté de se choisir un métier ; que le Gouvernement développe l'aide à la famille et qu'il simplifie formalités et paperasses.

D'aucuns me reprocheront peut-être de n'avoir pas proposé des solutions détaillées pour tous les problèmes soulevés dans ce rapport. Je répondrai que rien ne me paraît plus dangereux en ce moment que l'abus des impératifs. Les représentants de notre Parti ne doivent pas avoir les mains absolument liées en toutes matières, alors que le cours mouvant et heurté des événements entraîne des changements rapides et multiples dans la situation du Pays. Mais pour la doctrine, les sujets essentiels, prisonniers et déportés, trusts et oligarchies capitalistes, syndicalisme, comités d'entreprise, prétendue concentration industrielle, situation des fonctionnaires, sécurité sociale et réforme des institutions d'assurances, travailleurs étrangers et prisonniers allemands, je crois avoir été suffisamment net dans mes conclusions. Au surplus, nous proposons au Congrès des motions qui les précisent.

Le Parti Radical construit l'édifice républicain, pierre à pierre. Sa solidité est d'évidence, puisqu'il a résisté aux sapes vichyssoises. Développons-le amplement, hardiment, sans laisser toucher, même sous couleur de perfectionnements théoriques et aventurés, aux réalisations acquises.

Si nous risquions une expression osée, nous dirions que le pays a besoin et désir d'une stabilité dynamique. Nous comptons la lui procurer, en accord et en collaboration avec l'effort syndical qui, en France, a donné déjà des fruits certains et en acceptant l'aide résolue des démocrates d'action. Pour une politique sociale réalisatrice, le Parti Radical répondra toujours et totalement à l'appel de la République. Car la France est à l'image d'un combattant qui a terriblement souffert au cours de la lutte, qui sort de la bataille affreusement mutilé, mais qui a conservé, avec l'honneur, l'espoir de vivre.

(Le Congrès adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport.)

⁂

La Politique Sociale

Rapport de Mme Marianne VERGER

PROBLEME DEMOGRAPHIQUE ET PROTECTION CONTRE LES FLEAUX PHYSIQUES ET SOCIAUX

Citoyennes, Citoyens,

Voici la Paix revenue. Des perspectives nouvelles s'offrent à nous et ce que nous n'osions concevoir il y a quelques semaines est une réalité.

Enfin, le règne de la mort est terminé et celui de la vie recommence; les ruines accumulées par la guerre nous ont forgé une âme. Nous avons mesuré le prix de la vie et de la liberté.

C'est de l'art de bien faire vivre les hommes que nous allons vous entretenir puisqu'il s'agit de la politique sociale de notre Parti. Ainsi le présent se trouve rattaché au passé et le passé à l'avenir, car il est de fait qu'un peuple grand par son étendue, le nombre et le savoir de ses habitants, l'importance de ses richesses, ne saurait pleinement honorer l'humanité s'il n'assurait à ses enfants le maximum de bien-être.

Une des conditions de ce bien-être est la lutte contre les fléaux physiques et sociaux.

Dans ce domaine, le Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste a fait la preuve de la continuité de ses vues. Nul d'entre vous n'ignore que c'est à la persévérance radicale que sont dues les lois sociales de la IIIe République et nous pouvons justement parler de persévérance, car c'est maintenant un fait historique que le Parti Radical-Socialiste du début de la République (de 1875 jusqu'à 1936 — coalition des gauches dans le Front Populaire) a été le levier législatif.

Or, nos grandes lois sociales, celles dont la pérennité est indiscutée, ont pour dates : 1884 - 1898 - 1900 - 1905 - 1906 - 1907 - 1909 - 1913 - 1914 - 1917 - 1919 - 1928.

Nous vous parlerons en détail des plans de sécurité sociale des pays anglo-saxons.

Nous arrivons au grand pays de l'Est européen, à la Russie Soviétique, dont les réalisations sont à juste titre données en

exemple. Nous suffira-t-il pourtant d'objecter que ces réalisations ne sauraient être démarquées ? Ainsi l'ouvrier français profondément attaché à sa famille considérerait sans doute comme un moindre bienfait, par exemple, de passer des vacances en commun avec des camarades d'usine hors de la présence des êtres qui lui sont chers ; quant à l'idéal qui nous anime, nous pensons qu'il est aussi pur. 1789 - 1917 sont de grandes dates dans l'histoire du Monde.

Ce que nous nous devons d'affirmer, c'est que nos conceptions à nous, Radicaux-Socialistes, n'ont pas pour base un système ou une doctrine ; elles sont issues de principes que l'on pourrait qualifier aisément de naturels si la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen » n'avait la première place dans ce que l'on appelle les « Textes sacrés de la Liberté ».

Nos conceptions puisent leur vigueur dans le fait que leur réalisation est exempte de contradictions internes comme la lutte des classes pour certains ou l'asservissement au capital pour d'autres.

La logique, la mesure, voilà deux qualités bien françaises, et nous serions satisfaits qu'elles transparaissent dans le rapport que nous avons l'honneur de vous présenter.

La santé physique, la santé morale du pays exigent pour leur maintien des organismes spécialisés. Or, si les problèmes qui les concernent sont multiples, ils doivent être pourtant sériés et résolus compte tenu de leur connexité.

Un grand Ministère d'Action Sociale dont la base serait la science de l'homme s'impose. Les problèmes humains y seraient traités d'après les deux grands principes : de l'obligation du travail, certes, mais du droit à la vie dans une Société juste.

Ce haut organisme de conjonctures sociales permettrait d'unifier les méthodes et rendrait le goût des responsabilités créatrices.

***

PROBLEME DEMOGRAPHIQUE

Le problème démographique conditionne tous les autres.

Traitons-le sur le plan national.

La question se pose toujours de savoir s'il y a un niveau optimum pour la population française et si l'équilibre vital est dans un chiffre de 30 millions, de 50 ou de 60 millions d'habitants par exemple.

A cela, la démographie, jeune science, répond : « les actes de la vie collectivés doivent être conditionnés par la primauté du bien-être individuel ».

En effet, l'équilibre démographique est un objectif minimum et il faut assurer avant tout le renouvellement intégral des générations.

Actuellement, 100 Français donnent naissance à 100 enfants sur lesquels 86 survivent.

L'équilibre dynamique doit alors remplacer l'équilibre des chiffres, c'est-à-dire l'équilibre démographique, et c'est un gain de 300.000 à 350.000 naissances par an que nous devons obtenir. Ceci servirait seulement à maintenir notre chiffre de population actuel. Or, l'on constate que la population de la France, qui représentait au XVIIIe siècle 1/5e de la population de l'Europe, n'en représente plus que 1/10e au XXe siècle.

Avec les courants démographiques actuels, en France, 41 millions d'habitants en 1935 deviendraient 35 millions en 1970, et 30 millions en 1985. La population se modifiant par : natalité, mortalité, migration, nous devons souligner l'apport de l'immigration qui, en un siècle, a contribué à l'augmentation de la population dans l'ordre de grandeur de 5 millions et demi d'habitants.

Une politique d'immigration et de naturalisation est indispensable et, pour qu'en soient jetées des bases logiques et saines, nous devons rendre ici hommage à ces milliers d'étrangers qui, patriotes avant la lettre, ont défendu notre Pays dans les rangs de la Résistance française ou de l'Armée libératrice, gagnant ainsi, mieux que par des textes de lois, le droit de s'asseoir à notre foyer.

Vous sentez bien, citoyennes et citoyens, à l'énoncé de ces chiffres que la France ne peut ainsi s'amenuiser et périr. Dans la future organisation du Monde, c'est pour nous un devoir impérieux d'augmenter l'apport français en quantité et en qualité.

Nous disons trop aisément que rien de grand ne se fera sans nous, mais il faut d'abord que nous soyons grands.

Quelles sont les causes de notre dépopulation ? Est-ce le manque de fécondité ? Les filles et les garçons de France ne sont pas bâtis autrement que les ancêtres et nous connaissons de ces belles familles dues à la volonté procréatrice des époux. Mais, dans la plupart des cas, ils hésitent à avoir une descendance nombreuse pour des raisons plus matérielles qu'affectives, car, dans la hiérarchie des salaires, sauf de rares exceptions, les jeunes ménages se rangent parmi les « économiquement faibles ».

Par suite, une nombreuse famille, c'est l'abaissement du niveau de la vie par l'accroissement des charges.

Un enfant de moins de 16 ans coûte à entretenir moitié moins qu'un adulte et la logique voudrait alors que le père de famille perçut, par enfant, 50 % en plus du salaire normal, qui est le même pour un célibataire que pour lui.

Dans la pratique, cette règle est inapplicable à cause de ses multiples incidences, et seules des mesures de solidarité nationale pourront justifier une politique énergique de repopulation.

Développer la natalité, c'est accroître la richesse nationale par l'augmentation des naissances.

En 1939, le Code de la Famille, institué par un Gouvernement radical établissait les primes à la première naissance et étendait les allocations familiales à tous les Chefs de famille salariés ou non salariés ; il prévoyait le prêt au mariage, l'allocation de la mère au foyer, et des aménagements fiscaux en faveur des familles nombreuses.

Pour favoriser la formation des familles, il faut :

Définir les devoirs des époux,

Respecter la famille,

Honorer la vieillesse et veiller à ce que ces principes soient intégrés dans la morale publique ;

Développer le prêt au mariage en l'adaptant aux diverses formes d'activité, citadines et rurales ;

Pratiquer une politique du logement à bon marché, sain, agréable.

Comme mesure immédiate, instituer une allocation de logement par enfant, ce qui permettrait aux familles nombreuses de payer un loyer plus élevé et de ne pas s'entasser, comme c'est trop souvent le cas, dans des logements exigus ;

Donner des allocations prénatales tenant compte des exigences matérielles de la grossesse (suralimentation, vêtements, etc...), des allocations familiales progressives, des impôts dégressifs, ainsi qu'un allégement général de la fiscalité ;

Pour les mères de familles n'exerçant aucun activité rémunératrice, le bénéfice de toutes les lois sociales y compris la retraite aux vieux travailleurs, une aide familiale ménagère permanente aux mères de familles nombreuses ayant plus de deux enfants en bas âge, une aide familiale ménagère temporaire aux mères de famille momentanément empêchées par la maladie de gérer leur foyer.

Les aides familiales ménagères pourraient être recrutées parmi les jeunes filles de 16 à 18 ans pour qui ce serait l'application des principes reçus dans les cours d'Enseignement familial et ménager que nous voudrions voir perfectionner et multiplier.

Pratiquer une psychologie du mariage en aménageant quelques articles du Code Civil qui sont quelquefois, nul ne peut le nier, à la base de dissentiments graves entre époux ;

Pour cela, assurer l'égalité et la sécurité matérielles, par la réforme des régimes matrimoniaux, et l'égalité juridique du père et de la mère par le partage de la puissance paternelle entre les deux parents ;

Réprimer sévèrement l'avortement, mais en inculpant également le complice ;

Et favoriser l'adoption en abaissant l'âge de l'adoptant et en généralisant l'acquisition du nom de l'adoptant par l'adopté.

Pour la mère :

Déclaration précoce de la grossesse,

Consultations prénatales périodiques obligatoires,

Allocation pour layette,

Repos de huit semaines avant et après l'accouchement,

Création de Maisons de Repos et de Maisons Maternelles,

Surveillance médico-sociale à domicile de la future mère, ensuite de l'enfant par des Assistantes sociales,

Egalité absolue de droits de la femme mariée ou non mariée.

Pour l'enfant :

L'enfant appartient à la famille, mais il faut, dans un but d'intérêt national, codifier la Charte de l'Enfant,

Création de Maisons Départementales de l'Enfance,

Lutte contre la mortinatalité et la mortalité infantile qui coûtent à la France 10 % des naissances,

Mesures générales provisoires de suralimentation, car pour les enfants de moins d'un an les décès sont passés de 6 % en 1938 à 9 % en 1941.

« Cette hécatombe, déclare un rapport officiel, équivaut à la perte d'une ville entière. »

Création obligatoire de crèches et de chambres d'allaitement pour les travailleuses, dans les industries et les administrations.

Politique des œuvres de l'Enfance : garderies, dispensaires, préventoria, colonies de vacances, etc...

Favoriser le placement familial à la campagne sous contrôle du Service Social.

Protection de l'enfant hors de la famille

Réorganisation de l'Assistance publique.

Pour l'orphelin, allocations d'entretien.

Egalité de traitement absolue entre les enfants nés au sein de la famille et ceux qui n'ont légalement pas de père.

Recherche effective de la paternité.

Si la politique familiale est de tradition républicaine, car il faut protéger la famille pour des raisons de haute moralité, c'est également un principe républicain que de réclamer pour tous les enfants l'égalité devant la naissance et pour toutes les mères le respect de la Société et l'appui des institutions.

⁂

PROTECTION CONTRE LES FLEAUX PHYSIQUES ET SOCIAUX

La population se modifiant, non seulement par natalité et par migration, mais encore par mortalité, la lutte contre les fléaux physiques et sociaux conditionne le problème démographique. Elle peut faire varier dans des proportions importantes le taux de mortalité et augmenter la qualité de nos enfants.

Un vieil adage dit : « Mieux vaut prévenir que guérir » ; c'est pourquoi notre effort doit porter sur la médecine préventive.

Les formes de la prévention sont multiples, mais il faut que la recherche scientifique soit dotée, en France, de moyens puissants.

Nous préconisons la création d'un organisme national de recherches biologiques ; nous signalons, en passant, et ceci pour souligner l'action effective des femmes dans le domaine de la santé, que les femmes déléguées à l'Assemblée consultative ont, sur l'initiative de Mme Pauline Ramart, leur collègue, professeur de chimie organique à la Sorbonne, demandé et obtenu la création d'une chaire de chimie de synthèse.

Aide efficace à la recherche scientifique

Mise en application du carnet individuel de santé. Je dis mise en application, car son emploi avait été décidé par un de nos plus modernes ministres de la Santé Publique et qui fut le premier représentant du Parti Radical au Conseil National de la Résistance, notre ami Marc Rucart.

Code de la Famille et Carnet individuel de santé furent même imprimés et exposés à Lille dans une importante exposition. Mais Juin 1940, entre autres choses, les balaya, car il fallait saccager les institutions avant que de livrer les législateurs à l'ennemi.

Création d'un réseau de service social, largement décentralisé, comprenant une majorité d'assistantes sociales rurales, et démocratisation du recrutement ;

Création d'écoles départementles d'infirmières et d'assistantes sociales ;

Relèvement de la fonction hospitalière sur le plan moral et matériel ;

Création d'un réseau de centres de diagnostics et de traitements, ce qui mettrait la population des villes et la population des campagnes sur un pied d'égalité quant à la proximité des installations indispensables à l'exercice de la médecine et de la chirurgie.

Lutte contre les maladies vénériennes. — Syphilis, blennoragie par la punition du délit de contamination, le développement de la prophylaxie et la gratuité des remèdes spécifiques.

Lutte contre le cancer. — Refaire notre stock de radium. Augmenter les établissements de traitement.

Lutte contre l'alcoolisme. — Interdiction des boissons frelatées. Organisation rationnelle des loisirs.

Il est à souligner que les restrictions obligatoires en alcool de ces dernières années ont fait passer, dans les asiles, les internements pour éthylisme de 61,4 pour 1.000 en 1926, à 47,2 pour 1.000 en 1943, et que le nombre d'alcooliques, qui était en moyenne de 5,5 pour 100.000 habitants en 1926, est tombé à 1,6 pour 1.000 en 1943.

L'alcoolisme est en régression, sur tout le territoire ; il faut savoir l'y maintenir.

Lutte contre la prostitution. — Abolition de la réglementation actuelle et répression vigoureuse de proxénétisme dans les deux sexes.

La lutte contre la tuberculose requiert toute notre vigilance, car c'est le type même de la maladie sociale et elle est des plus meurtrières ; elle coûte à la France des dizaines de milliers de décès par an ; à l'heure actuelle, à Paris, la mortalité par tuberculose est en augmentation de 48 %.

Le point de départ est, sans contestation possible, le dépistage, par des examens périodiques obligatoires et gratuits pour tous les citoyens, avec une fréquence allant de la naissance à l'adolescence ; dans ce but seraient largement utilisés les centres de diagnostics et de soins dont nous demandons la création ;

Déclaration obligatoire de la maladie ;

Soustraction obligatoire du tuberculeux au milieu familial ;

Construction de sanatoria et de préventoria avec, comme mesures rapides : aménagement des locaux existant dans les stations de cure actuellement en fonctions ;

Développer, pour les convalescents, la postcure et les méthodes de réadaptation à la vie normale et de rééducation professionnelle.

Médecine du travail :

Examen médical d'embauchage ;

Dépistage des maladies professionnelles par des examens périodiques obligatoires ;

Surveillance des petites entreprises et des ouvriers à domicile ;

Réorganisation de l'hygiène dans l'armée et développement du service social de l'armée.

L'assistance :

Les grandes lois de la Troisième République doivent être revisées et fondues dans un grand système de sécurité sociale.

Il est indispensable d'assurer l'automatisme de l'aide aux détresses physiques et morales :

1° Ce plan de sécurité sociale, dont nous estimons que l'or-

donnance récemment prise n'est qu'une faible ébauche, devra établir un système avant la mise en place, voire même le rajeunissement d'organismes chargés de l'application ;

2° Il faudra couvrir les risques individuels maladie, accidents du travail, invalidité, vieillesse, etc..., ainsi que les charges de maternité en substituant la notion d'assurance à celle d'assistance, ce qui créera le droit effectif.

Trop souvent le terme assistance transforme le droit tout court en droit facultatif par le jeu compliqué de la réglementation administrative; nous voulons dans ce domaine, comme dans tant d'autres, la simplification des méthodes.

Simplifier, coordonner, assurer l'exécution rapide des décisions en décentralisant.

L'organisation des loisirs fait partie de l'hygiène morale du pays.

Création de foyers de culture populaire. En 1945, crédits demandés : 10 millions ; accordés : 1 million.

De maisons de jeunes. En 1945, crédits demandés : 35 millions ; accordés : 15 millions.

D'auberges de la jeunesse. En 1945, crédits demandés : 36 millions ; accordés : 6 millions.

Développer le tourisme à bon marché sur la base coopérative.

L'urbanisme :

Une statistique récente donne le nombre des sinistrés et des sans-logis : 2.200.000 pour la France entière ; 1.500.000 immeubles détruits ; 760 communes entièrement détruites font l'objet d'un plan d'urbanisme.

Nantes, Vitry-le-François, Beauvais, Cambrai, Amiens : 6.000 maisons détruites ;

Brest, Saint-Nazaire, Lorient : 90 % d'immeubles détruits ;

Saint-Lô, Le Havre, Dunkerque : détruits pour la libération ;

Nancy et toutes nos villes martyres de l'Est, d'Alsace et de Lorraine, Oradour-sur-Glane, Maille dans l'Indre-et-Loire et tant d'autres villages de France rasés par la barbarie nazie. C'est dire qu'en face de l'ampleur de la reconstruction, l'urbanisme devra également être un hygiéniste.

C'est pourquoi nous demandons un contrôle efficace et constant du Ministère de la Santé Publique propre à exiger l'application de principes d'hygiène et de règles de confort, qui ne doivent plus être l'avantage de classes sociales favorisées, et cela autant pour les villes, cités verticales, que pour l'habitat rural avec ses multiples dépendances.

Surveillance médicale des immeubles par l'établissement d'un fichier ; ce qui permettrait le dépistage des immeubles insalubres ; plans annuels de suppression des taudis.

Comme mesures immédiates : l'arrêt des réquisitions immo-

bilières, le casernement des troupes dans des immeubles publics.

Pour les déportés et les sinistrés : définition rapide, par des textes précis, de leur droit prioritaire à réparation matérielle et morale.

Dans l'Enseignement : ignorance égale fléau social ;

Maintien de la laïcité ;

Egalité des enfants devant l'instruction ;

Relèvement à 16 ans de l'âge de la scolarité ;

Revision des programmes d'instruction ;

Rétablissement des écoles normales primaires d'instituteurs et d'institutrices qui permettent seules une formation laïque et civique du personnel enseignant ;

Etablissement d'un réseau de patronages laïques pour l'éducation morale démocratique, et de colonies de vacances pour la santé physique ;

Développement de l'inspection médicale dans les écoles et son rattachement au Ministère de la Santé Publique ;

Centres d'orientation professionnelle ;

Augmentation des écoles d'enseignement technique ;

Subventions importantes aux œuvres post-scolaires et périscolaires ;

Equipement sportif par villes et groupes de communes ;

Contrôle médico-physiologique et médico-sportif des organisations de sports ;

Gratuité de l'enseignement pour les aveugles et les sourds-muets d'âge scolaire ;

Et gratuité de la rééducation pour les adultes.

Pour l'enfance déficiente

Création d'un service de l'enfance s'occupant de tous les enfants protégés par des décisions de justice ;

Enfants victimes de parents déchus ou non de la puissance paternelle ;

Enfants en danger moral ;

Enfants vagabonds ;

Enfants délinquants.

Développer les services sociaux pour la protection de l'enfance ;

Enquêtes sociales médico-psychologiques obligatoires ;

Centres de triage et d'observation ;

Création d'institutions de rééducation de types variés ; de centres d'accueil pour éviter l'envoi des enfants en justice ;

Détacher le service de l'éducation surveillée de l'administration pénitentiaire ;

Réformer le régime de la liberté surveillée, car la place de l'enfant est dans sa famille ;

Reformer les tribunaux pour enfants et y placer des magistrats spécialisés et stabilisés ;

Et surtout appliquer la prévention et le dépistage, pour éviter la répression.

La criminalité juvénile, qui était en 1939 de 1.489, est passée en 1942 à 3.452 : plus du double en sept ans.

Nous pouvons dire que l'enfance coupable est un problème particulièrement grave, car il est celui de la criminalité de l'adulte.

Nous ne pouvons, certes, développer comme ce serait nécessaire toutes les réalisations sociales et éducatives que nous voudrions voir entreprendre. Nous pensons que la participation des femmes à la vie politique de la Nation permettra enfin de donner au « social » la place qui lui revient dans un pays civilisé.

Y a-t-il primauté de l'économique sur le social ou du social sur l'économique ? Nous ne pouvons mieux résoudre la question qu'en vous proposant de placer en tête de ce rapport et en exergue la phrase suivante d'un philosophe français du XVIe siècle, Jean Bodin, auteur d'un « Traité de la République », dans lequel il réfutait avec vigueur les théories de Machiavel : « Il n'y a de richesses que d'hommes ».

Oui, il n'y a de richesses que d'hommes, et la recherche n'a de sens que si elle est une étape dans la voie du progrès. Et qu'est-ce que le progrès, si ce n'est l'art de donner aux individus plus de bien-être ?

Nous avons relu les rapports sur la question sociale de nos congrès d'avant 1939, et nous avons constaté qu'ils étaient surtout un compte rendu d'activité parlementaire.

Vous savez que les instruments dont nous avons disposé depuis la libération ne sont plus les mêmes, et que quelques-uns d'entre nous ont seulement été provisoirement des conseillers. Chacun sait ce qu'il advient des conseils ; dans la plupart des cas, on ne les sollicite que pour ne pas les suivre.

Aussi, il ne nous est pas possible de vous donner le bilan de nos efforts en vous disant : l'approuvez-vous ? Ou encore : voilà les lois que nous avons faites ; il faut veiller à leur application, et voilà celles que nous ferons demain.

Si la situation présente a des amertumes, nous relevons, quant à nous, le défi que l'on nous a peut-être un peu inconsidérément jeté, et nous disons avec fierté :

Voilà les idées jeunes ; voilà les idées créatrices de notre vieux et cher Parti.

Dans un monde en renouveau s'accumulent les projets généreux.

Les pays anglo-saxons ont les leurs.

Aux Etats-Unis, le Président Roosevelt adressait, le 10 mars 1943, au Congrès un message sur l'amélioration et le développement d'un système de sécurité sociale faisant passer au premier plan la prévention.

Au Canada, le plan Marsh préconise une œuvre constructive d'accroissement du niveau de vie en assurant : la sécurité économique, la sécurité du travail, la sécurité du bien-être.

La Nouvelle-Zélande s'est ralliée à un système de solidarité nationale, dans lequel une part prépondérante est faite aux « économiquement faibles ».

L'Afrique Australe bâtit un compromis entre le plan canadien de développement économique et le plan néo-zélandais de solidarité nationale.

Quant au Plan Beveridge, il tient compte, avant toute chose, de la psychologie britannique et remédie au libéralisme et à l'individualisme qui régissent en Angleterre les notions d'assistance, en établissant un système de sécurité collective laissant subsister l'individualisme sous forme de participation personnelle de tous les citoyens à la couverture de tous les risques.

Dans ce but, la population est divisée en six catégories, la cotisation de base est unique. Ce plan présuppose une possibilité constante de financement. C'est en somme un « impôt de solidarité » dont on contrôlerait constamment l'affectation, ce qui l'empêcherait de disparaître dans le gouffre budgétaire.

Le Plan Beveridge, dans la plupart des cas, est une manière d'alignement sur le sytsème français.

L'innovation qui semble la plus importante est celle-ci :

La catégorie n° 3 est ainsi définie : les ménagères, c'est-à-dire les femmes mariées et en âge de travailler, mais restant au foyer.

Ainsi, le mariage n'est plus seulement un état affectif et légal, mais un état matériel.

(Lire le Rapport Beveridge sur la femme mariée : définition.)

Le travail de la femme mariée dans son foyer est assimilé aux autres formes d'activité rémunérées et des prestations prévues pour les risques classiques (maladie, vieillesse, etc...), ainsi pour les cas de veuvage et de divorce par abandon du mari.

Une augmentation correspondante aux charges de famille est donnée aux veuves et aux orphelins.

Il semble que cette innovation, à elle seule, constitue une base essentielle contre la dénatalité.

Les Anglais disent que le Plan Beveridge est sur le plan social l'application de la Charte de l'Atlantique.

Dans notre France meurtrie et dévastée, c'est également une obligation de bâtir la cité harmonieuse dans laquelle chaque citoyen aura un peu plus de bien-être.

Le Parti Républicain, Radical et Radical-Socialiste est riche d'expérience ; il est riche d'idéal, spécifiquement démocratique ; il est le défenseur traditionnel des libertés républicaines, et c'est avec émotion que nous vous disons : militants, militantes, ses qualités, ses défauts mêmes sont du terroir.

Il doit demain continuer sa tradition en donnant au Pays la charte de la sécurité intérieure, qui fera encore de la France le guide de toutes les Nations dans la recherche universelle du bien-être et du bonheur.

(Le Congrès adopte à l'unanimité les conclusions de ce rapport.)

***

ÉDITION DU
PARTI RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE
— PARIS —

N° 123